

## COMITE SYNDICAL DU 03 JUILLET 2024

### DÉCISION DU PRÉSIDENT n°6

#### Attribution du marché relatif au contrôle d'accès dans les déchèteries

<b>Nombre de membres</b>		<b>Date de la convocation</b> :24 juin 2024
En exercice	27	<b>Secrétaire de séance</b> : Jean-Louis ROCHUT
Présents	17	
Pouvoirs	01	

Le Président,

**RAPPELLE** que le Comité Syndical a autorisé le Président par délibération D2024\_15 à lancer, attribuer et signer le marché relatif contrôle d'accès dans les déchèteries,

**ANNONCE** que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 02 juillet 2024,

**ANNONCE** que la commission d'appel d'offres a retenu la société HORANET/INEO pour un montant estimatif de 307 106€40 TTC.

**ANNONCE** avoir contractualisé avec cette entreprise.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Le Président

Jean-Michel DEZELU

